

Dimension sacerdotale du ministère ?

Par Michel VIOT*

La récente ordination de femmes prêtres dans la cathédrale de Bristol est l'aboutissement d'une longue polémique qui n'a pas fini de déchirer l'Église d'Angleterre. D'autres Églises issues de la Réforme protestante du XVI^e siècle ont d'ailleurs, depuis plusieurs années, pris les mêmes mesures sans que cela ait provoqué de graves déchirements. Ce qui ne veut pas dire qu'il y ait eu toujours unanimité !

Cette affaire peut se ramener à une question : qu'est-ce que le ministère de succession apostolique ? (autrement dit, qu'est-ce que le ministère d'évêque, de prêtre ou de pasteur ?)

On peut, en se référant à la tradition protestante, au sens large, répondre de deux manières.

La succession apostolique peut être envisagée essentiellement comme une présidence d'assemblée, comportant un enseignement de la Parole de Dieu, une fonction de guide dans la prière et d'accompagnement spirituel des membres de la communauté. Dans ce cas, on comprendra l'ordination comme une reconnaissance par l'Église de l'aptitude à exercer le ministère, et l'imposition des mains sera le signe d'un accueil et de l'accompagnement de la prière de l'Église, au mieux un appel du Saint-Esprit.

Dans cette première compréhension des choses qui, je le répète, est parfaitement légitime au sein du protestantisme, donc au sein de l'Église d'Angleterre, une femme peut parfaitement être ordonnée au ministère pastoral. Le dévouement à l'Église, l'application à l'étude théologique, les trésors de l'intuition féminine mis au service de l'écoute pastorale fraternelle, voilà quelques qualités, parmi d'autres, dont les femmes font profiter l'Église depuis longtemps. Mais il est permis, dans la tradition protestante, de voir dans le pasteur plus qu'un président d'assemblée. Successeur des apôtres, il les représente aussi, devenant comme eux un signe vivant de la présence du Christ, sacrifice

* Pasteur de l'Église luthérienne.

« Je m'exprime en mon nom propre sans prétendre représenter la position de l'Église évangélique luthérienne de France à laquelle j'appartiens » (N.d.l'A.).

Article paru dans le *Figaro* du 16 mars 1994, sous le titre « Femmes prêtres », reproduit avec l'autorisation de l'auteur.

rédempteur. Voilà pourquoi on peut, dans ce cas, parler de dimension sacerdotale du ministère pastoral qui, tel un ambassadeur, représente le Christ.

Or Jésus-Christ, en qui le Verbe de Dieu s'est incarné, était un homme. Mais surtout, quand, solennellement, il a envoyé des disciples en mission, il n'a mandaté que des hommes. Vu les libertés qu'il prenait avec certains usages, il aurait très bien pu envoyer des femmes. La civilisation ambiante s'y prêtait d'ailleurs, même si le judaïsme y demeurait rebelle. Dans son entourage, en effet, il ne manquait pas de femmes remarquables.

Et de relever alors que, face à la résurrection, les femmes se verront confier un message interne à l'Église alors que seuls les hommes — les apôtres — recevront l'ordre d'aller enseigner les nations. Fidélité de Jésus à la vocation traditionnelle de la femme dans la Bible (foyer, famille, vie intérieure) ou négligence... ?

On peut donc aisément comprendre que ceux qui insistent sur l'aspect sacerdoce d'ambassade du ministère ne veulent voir que des hommes l'exercer. Et ce, en signe de respect pour le choix du Christ. Pour les mêmes raisons, il ne leur viendrait pas à l'idée d'utiliser, pour célébrer l'Eucharistie, d'autres espèces que celles que le Christ a voulues : le pain et le vin.

Il va sans dire que l'ordination n'est alors plus considérée comme une simple reconnaissance, mais comme une entrée dans un ordre fraternel, l'imposition des mains devenant clairement le signe de dons de l'Esprit Saint.

L'ordination des femmes au ministère de succession apostolique ne relève donc pas d'une question d'aptitude. C'est le problème de la nature de ce ministère qui est en cause, ainsi que la manière dont on envisage l'autorité de l'Écriture et de la Tradition.